

BULLETIN DE Santé du Végétal

BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 13 du 07 octobre 2011





Actuellement en région





Les températures clémentes de ces derniers jours permettent d'avoir une situation saine sur les gazons du réseau d'observateurs. En effet, seule une attaque de fusariose estivale sur des gazons situés à l'ombre nous a été signalée dans le secteur de Dijon. Les dégâts engendrés sont faibles.

écophyto2018 Réduire et améliorer l'utilisation des phytos: moins, c'est mieux

Tigre du platane

La situation est également stable au niveau des attaques de tigre sur platane. Le ravageur est toujours signalé mais les dégâts provoqués par ce ravageur n'ont pas augmenté.

Rosier

La présence de tâches noires sur rosier est toujours signalée sur les variétés non résistantes. On note également une légère présence d'oïdium mais les incidences sont limitées aux espèces peu résistantes. La situation est donc saine.



Tache noire sur Rosier

Erables

Certaines variétés d'érable présentent des attaques plus ou moins prononcées d'oïdium. Ces cas ne sont pas inquiétant pour la saison sachant qu'il n'y a aucun impact d'ordre sanitaire ou esthétique pour l'arbre puisque les feuilles tombent naturellement.

Marronnier

Nous rappelons que dès lors que les feuilles tombent au sol il est vivement recommandé d'apporter un soin particulier à leur enlèvement et à leur destruction pour limiter les populations de mineuses qui passent l'hiver à l'état de chrysalide dans les feuilles tombées au sol et émergent au printemps suivant.

Pin

Aucun signalement de chenilles processionnaires ne nous a été remonté. Nous sommes actuellement dans la période d'éclosions des œufs et début du développement des chenilles.

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Parcs, jardins et autres zones non agricoles n° 13 du 07 octobre 2011

A savoir, quand la somme des températures moyennes journalières a atteint 780°C correspondant au cumul des températures moyennes des 30 à 45 jours après l'émergence des adultes (et bien sur la ponte), les chenilles L1 éclosent. Elles tissent des pré-nids (qui peu-

vent passer inaperçus) où elles passent la journée et commencent à manger le limbe des aiguilles de pin. Les premiers symptômes de cette activité nocturnes sont l'apparition de touffes d'aiguilles jaunies.



Pré nid

chenilles-processionnaires.fr

Chenilles processionnaires stade L1

A noter que les chenilles dans leurs premiers stades (le développement larvaire est constitué de 4 mues) ne sont pas urticantes.

Ce qu'il faut retenir

Situation globale: saine

Ravageurs	Situation
Mineuse du Marronnier	
Tigre du Platane	
Processionnaire du Pin	
Acarien sur Tilleul	
Puceron sur Rosier	
Puceron sur Tilleul	

Maladies	Situation	
Black Rot sur Marronnier		
Oïdium sur Platane		
Anthracnose sur Platane		
Oïdium sur Rosier		
Tache noire sur Rosier		
Oïdium sur Erable		
Dollar Spot		
Fusariose Estivale		
Fil rouge sur Gazon		

Dégâts nuls à faibles	
Dégâts modérés	
Dégâts importants	

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Parcs, jardins et autres zones non agricoles sont les suivantes :

Mairie de Beaune, Mairie de Nevers, Mairie d'Auxerre, Mairie de Dijon, Mairie de Mâcon, Mairie de Joigny, Mairie de Villeneuve la Guyarde, Maire de la Charité sur Loire, Golf de Norges la Ville, Golf de Roncemay, Golf de Magny Cours, Golf de Mâcon, Golf de Beaune Levernois.

Bulletin édité sous la responsabilité de la CRAB

Rédaction réalisée par la FREDON Bourgogne (animateur filière) en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque composée d'AREXHOR et du SRAL..Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles dans la région Bourgogne. La CRAB Bourgogne se dégage de toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection des végétaux.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

